Procès-verbal de l'assemblée communale	du 5 juillet 2021
--	-------------------

Début de la séance	20h00
Fin de la séance	22h15

L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 20 du 4 juin 2021 et par un tout-ménage distribué le 11 juin 2021, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Guélat Nicolas pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2020
- 2. Présentation du projet de réhabilitation des bâtiments communaux
- 3. Discussion et approbation des comptes 2020
- 4. Discuter et approuver un crédit de Fr. 1'008'838.- (sous réserve des diverses subventions) pour des travaux dans le secteur de la rue du Bout-dessous et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
  - a. Pour le renouvellement complet des conduites d'eau et canalisations et la réfection complète de la chaussée.
  - b. Ou pour le chemisage des canalisations et la pose d'un simple revêtement.
- 5. Divers et imprévus

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée en présence de 47 ayants droit.

Excusés: Mme Suva Franca

Sont nommés scrutateurs : Trachsel Vanessa et Theubet Guillaume

No	Sujet
1.	Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé.
2.	Présentation du projet de réhabilitation des bâtiments communaux
	Intervenants : Francois Minger du bureau Blayert&Minger et Christophe Riat, délégué aux affaires communales.
	M. Christinaz, maire, est rapporteur de cet objet. Ce point de l'ordre du jour a pour objectif d'informer la population du projet de réhabilitation des bâtiments communaux. Monsieur Riat, du service des communes, ainsi que M. Minger du bureau RWB sont présents pour présenter et appuyer le projet. M. Minger salue les membres du conseil et les citoyens.
	M. Minger explique les bases du projet et les éléments qui ont changé depuis la dernière présentation en 2019. Il y aura notamment des changements concernant les amortissements liés aux changements dûs au MCH2
	Le projet répond à un besoin et c'est selon M. Minger un service qu'il est important de proposer. L'objectif est que les aînés aient la possibilité de rester au village. (voir la présentation annexée).

M. Minger fait le point sur l'état existant. L'espace n'est pas utilisé de manière optimale. Beaucoup de

locaux sont utilisés pour le stockage et ces surfaces peuvent être pleinement exploitées.

Modification prévues pour l'école :

Il y a actuellement 5 classes sur 3 niveaux. Il y aura une entrée séparée et les salles de classes des niveaux supérieurs seront transformées en appartements.

Un ascenseur sera installé pour permettre l'accessibilité pour tous les utilisateurs. Des escaliers seront tout de même présents et feront office d'issue de secours.

Modifications prévues pour le bâtiment communal (Place de l'Église 71) :

Le projet prévoit la création de 4 appartements et d'une salle multifonctionnelle de 60m2. Un bureau attenant y sera ajouté pour un éventuel service. Ce bâtiment comprendra aussi un ascenseur.

M. Minger passe ensuite à la projection financière (voir la présentation annexée).

Il explique la différence entre l'amortissement du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

Dans l'état actuel, un amortissement de 20'000.- annuel serait nécessaire (patrimoine administratif - 4% selon MCH2)

Cependant, le bâtiment va passer à du patrimoine financier car il sera loué à des tiers. Le décret MCH2 autorise un amortissement de 1%.

M. Christinaz remercie M. Minger et passe la parole à Christophe Riat.

Le Conseil communal a consulté M. Riat pour l'impact financier du projet sur les finances communales. Il félicite M. Minger pour sa présentation. M. Riat a pu constater que le projet n'a pas d'impact suffisamment important sur les finances pour que le service des communes donne un préavis négatif.

D'abord, ce projet répond à toute une série de critères liés à des exigences légales. Il répond à un besoin manifeste d'amélioration des locaux scolaires. De plus, la mixité entre générations permet de se faire côtoyer des aînés et des jeunes écoliers, ce qui a un impact social fort.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le projet apporte une plus-value car l'utilisation appropriée des bâtiments permettra de densifier l'habitat au centre du village. Le projet s'accorde avec les principes de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

Le projet entre dans une logique de planification médico-sociale. Il important que des structures intermédiaires d'habitat existent pour permettre aux ainés de rester au village. Cela facilite le maintien à domicile et renforce le tissu social.

En ce qui concerne l'énergie : le changement d'un mode de chauffage à mazout par une pompe à chaleur est aussi un plus.

#### Aspect financier

Le montant d'investissement prévu est important. Un tel investissement dans du patrimoine financier est acceptable dans la situation actuelle. SCOM utilise la notion d'endettement par habitant. A ce jour, cela représente 6'418.- / habitant. C'est en dessous de la moyenne cantonale qui est supérieur à 7'000.-/ habitant.

Le projet augmente la dette à 9'000.- par habitant.

Pour décider si une commune peut encore investir, SCOM situe la limite à 10'000.- pour les projets qui ne génèrent pas de revenus. M Riat ajoute qu'on a affaire ici à un projet qui produit de la rentabilité. Avec ce genre de projets, le seuil acceptable est d'environ 15'000.- par habitant.

Comme mentionné, ce projet correspond à du patrimoine financier, cela permettre de faire baisser la dette dans les 10 ans et de rétablir un endettement brut par habitant très rapidement.

Un projet comme celui-ci pourra attirer de nouveaux contribuables et donne de l'attractivité à la commune. La commune pourra ainsi augmenter son assiette fiscale.

Même si l'endettement sera élevé pendant une période, le service des communes est plutôt favorable à ce projet et si ce projet permet tout ses avantages, ce sera dans l'intérêt financier de la commune.

M. Riat souhaite souligner que, pendant une dizaine d'année, la commune devra attendre pour repartir sur de gros investissements.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Sabine Kolb: Que faites-vous du bâtiment 70?

La commune partage une entrée et devra discuter avec la commune ecclésiastique pour ouvrir une nouvelle entrée.

Il faudra conserver le parvis.

Mme Léticia Guélat : Pour remarque, il est important que les classes soient maintenues à Fahy. Les parents d'élèves se sont battus pendant des années pour garder 2 classes à Fahy.

M. Stan Vuillaume propose de séparer le projet afin de limiter les risques financiers à la commune.

M. Philippe Christinaz répond que les taux sont actuellement très intéressants et qu'il y a une dizaine d'année pour rétablir l'équilibre. Dans 5 ans, les conditions bancaires ne seront pas les mêmes.

Mme Mégane Guélat dit qu'actuellement, il y a une seule crèche pour la Haute-Ajoie. Les places manquent. Mme Guélat propose de prévoir une structure d'accueil dans l'école et de conserver le projet des appartements uniquement dans l'autre bâtiment.

M. Philippe Christinaz répond qu'il n'est pas question de faire une crèche.

Selon Mme Guélat, une crèche serait le moyen idéal d'attirer les jeunes familles.

Pour M. Alain Steullet, le projet est bien, mais il y a 20 ans, un crédit a été débloqué pour la traversée du village. Le projet était bien mais toujours en suspens. Cette route est dangereuse.

M. Philippe Christinaz répond qu'il n'y a plus de rentrée fiscale et moins d'entreprises.

La route ne rapportera pas un centime à la commune. Ceci est le seul moyen de faire rentrer de l'argent pour équilibrer les finances. Si le crédit pour la traversée du village a été voté et que rien n'a été fait, ce n'est pas la faute du Conseil communal actuel. Il est ouvert à des suggestions.

Alain Steulet ajoute que la commune n'a pas de garantie que les appartements seront occupés. Philipe Christinaz précise que même si les appartements sont occupés à 50%, le projet est rentable.

Mme Theubet Catherine revient sur la question précédente. Mme Guélat a parlé d'une crèche. C'est intéressant et c'est aux jeunes d'y réfléchir. Les habitats mixtes mélangeant plusieurs générations fonctionnent bien. Mme Theubet trouve que c'est une meilleure solution que d'avoir uniquement des ainés.

Philippe Christinaz répond que ce n'est pas que pour des personnes âgées les personnes en situation de handicap pourront aussi bénéficier de ces logements.

Mme Theubet demande si une petite famille pourrait accéder à ses appartements. Philippe Christinaz répond que oui.

Mme Theubet demande si des sorties vers l'extérieur sont prévues. M. Minger répond que non, lié à des problématiques de patrimoine. De grandes baies vitrées sont prévues.

M. Christinaz remercie MM. Riat et Minger pour leur intervention et leur donne congé en leur souhaitant bon retour.

#### 3. Discussion et approbation des comptes 2020

- M. Christinaz, maire, est rapporteur de cet objet. Un récapitulatif est transmis aux personnes présentes. M. le Maire présente les comptes 2020.
- M. Christinaz précise que les comptes ont été bouclés avec l'aide de Mme Laure Dargier, qui remplace Mme Chaignat. Il pourra s'appuyer de Guillaume Theubet, réviseur des comptes pour FIDAG SA.

Les comptes 2020 sont très bons et se soldent par un bénéfice de fr. 26'132.85 au lieu d'un déficit budgété de fr. 110'335.00 soit un résultat final meilleur que fr. 84'203.-

Deux raisons principales pour expliquer ce bon résultat :

- les impôts qui rapportent fr. 867'000.- au lieu de fr. 758'000.-, soit fr. 109'000.- de mieux que prévu
- fr. 101'000.- de mieux également du côté des coûts sociaux.

Les bons résultats ont permis d'attribuer fr. 58'000.- à la réserve de politique budgétaire qui s'établit à fr. 300'000.- et qui servira à absorber les déficits des prochains exercices.

Au chapitre de l'administration générale, on remarque quelques économies substantielles liées au COVID et à la crise sanitaire, ce qui a largement ralenti le rythme des séances du conseil communal et des assemblées.

Au chapitre de l'ordre et de la sécurité publique, il n'y a rien à signaler à l'exception de l'abri PC qui n'a pas été loué alors qu'un montant de fr. 8'000.- était mis au budget.

Au chapitre de la formation, rien à signaler du côté de l'école primaire. Au sujet des bâtiments les amortissements du s'élèvent à fr. 24'300.- selon les nouvelles normes MCH2.

Au chapitre de la culture et des sports, les amortissements ont aussi été adaptés selon les nouvelles normes et s'élèvent à fr. 75'000.- pour la halle et à fr. 2'700.- pour la place de jeux.

Au chapitre de la santé, un défibrillateur a été installé pour un coût de fr. 1'900.-.

Le chapitre de la prévoyance sociale accuse un montant de fr. 111'399.- pour l'AVS et un montant de fr. 8'462.50 pour la participation au chômage.

Le chapitre suivant de l'aide sociale et économique, moins de charges que prévu résultant de remboursements d'assurances tierces pour d'anciennes dettes sociales à hauteur de fr. 33'500.- et la participation de la commune aux charges sociales globales s'est élevée à fr. 84'596.50, soit fr. 47'000.- de moins que prévu.

Au chapitre du trafic et des télécommunications, moins de dépenses que prévu au niveau de l'entretien des routes communales et des amortissements qui s'élèvent à fr. 18'000.- toujours selon les nouvelles normes MCH2 pour les routes. L'amortissement s'élève à fr. 7'700.- pour l'éclairage public. Moins de frais du côté du déneigement en 2020.

Au chapitre de l'environnement, l'approvisionnement en eau potable dégage un bénéfice de fr. 26'308.somme attribuée au fonds, idem pour l'épuration des eaux avec un bénéfice de fr. 21'009.- également versé sur le fonds dédié à cet effet. Les déchets sont presque équilibrés avec une légère perte de fr. 238.et pour finir les honoraires du PAL ont coûté fr. 14'001.-.

Au chapitre de l'économie publique, rien de particulier, si ce n'est les amortissements des chemins vicinaux à hauteur de fr. 9'300.- et les amortissements des forêts pour fr. 9'500.-.

Les impôts qui rapportent fr. 740'000.- pour les personnes physiques soit fr. 100'000.- de mieux que prévu. Rien de particulier du côté des personnes morales avec un solde de fr. 20'000.- en notre faveur et les autres impôts qui rapportent fr. 106'000.-

Le bénéfice brut s'élève à fr. 73'689.05 avant la clôture des financements spéciaux pour terminer par un bénéfice net de fr. 26'132.85

Les dettes s'élèvent à fr. 2'061'143,- au 31,12,2020.

Selon le rapport de FIDAG, les comptes annuels pour l'exercice 2020 sont conformes aux prescriptions légales. FIDAG recommande l'approbation des comptes soumis.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente et sans avis contraire les comptes de l'exercice 2020 de la Commune de Fahy.

4. Discuter et approuver un crédit de Fr. 1'008'838.- (sous réserve des diverses subventions) pour des travaux dans le secteur de la rue du Bout-dessous et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Intervenants : Laurent Schaffter et Frédéric Balmer du bureau RWB.

Voir la présentation annexée.

#### M. Balmer commence la présentation.

Cela fait longtemps que le bureau RWB travaille sur des projets de cette envergure.

Pour ce projet, une des bases est un diagnostic complet du PGEE, qui a été effectuée en 2014.

A Fahy, le réseau d'eau potable a environ 100 ans.

Il y a deux priorités au village : les rues du Bout-dessous et du Coinat

Dans le secteur du Bout-Dessous, un bassin de décantation déverse de l'eau dans un trou perdu. Ce n'est plus toléré légalement. Aujourd'hui, la commune bénéficie d'un droit acquis, mais ENV exigera une mise en conformité. C'est pour cela que ce secteur est la priorité n°1.

Le projet entraînera des changements de l'éclairage public. Il y a eu des changements récemment mais il faudra encore moderniser l'éclaire au carrefour avec la route cantonale.

Il en sera de même pour certaines lignes Swisscom.

## M. Schaffter présente les objectifs et le concept d'aménagement (voir la présentation annexée).

#### Les coûts sont estimés comme suit :

CANALISATIONS: CHF 157'750.CONDUITE D'EAU POTABLE: CHF 459'688.ROUTE COMMUNALE: CHF 391'400.-

#### CHARGES BRUTES COMMUNALES TTC: CHF 1'008'838.-

Montant affecté au compte PGEE (autofinancement) CHF 157'750.-

Changements de collecteurs ; nouveaux regards / chambres

Montant affecté au compte eau potable (autofinancement) CHF 459'688.-

Subvention ECA estimé à CHF 23'000.-

Remplacement et nouvelles conduite d'eau potable ; changements d'hydrants

# SOLDE TTC (chaussée et éclairage public) : CHF 391'400.-

(après déduction des montants affectés au PGEE et à l'eau potable)

Après la présentation de M. Schaffter, M. le Président ouvre la discussion. M. Christinaz remercie MM. Schaffter et Balmer pour leur présentation.

Mme Sabine Kolb fait remarquer que le budget d'un million est uniquement pour cette rue, cela va couter cher pour tout le village.

- M. Balmer répond que cette rue est prioritaire.
- M. Thomas Périat demande si le montant calculé est juste. Il s'inquiète que ce montant ne suffise pas.
- M. Balmer répond que les chiffres sont calculés au plus juste possible.
- M. Stan Vuillaume demande si le projet est accepté, quelles entreprises seront mandatées ?
- M. Balmer répond que, au-delà de 500'000.-, un marché public doit être ouvert. Mais les entreprises qui peuvent y répondre restent uniquement en Suisse.
- M. Philippe Béchir demande si le collecteur sera remplacé complètement. Des tuyaux ont été changés récemment. Il y a un regard juste devant chez lui, une grosse section avec un rétrécissement pour rejoindre la route cantonale.
- M. Balmer répond que ce qui est encore en bon état sera conservé.

Mme Sabine Kolb adresse sa question au Conseil communal et demande si le prix de l'eau augmentera. M. Christinaz répond que non.

Madeleine Péchin ajoute que le prix de l'eau est calculé aussi pour le renouvellement des canalisations. Le prix de l'eau a été augmenté en 2018 notamment pour réaliser ces travaux.

Le prix de l'eau n'augmentera pas mais le conseil ne peut pas le garantir. Actuellement la commune n'a pas fait de PGA, les valeurs de renouvellements sont vouées à être modifiées

M. Roland Rose demande pourquoi cette rue-là est- elle prioritaire ?

Madeleine Péchin répond que le PGEE avait défini ce secteur comme priorité numéro une.

Cela pour éviter d'avoir affaire à des fuites d'eau et des coûts supplémentaires.

Espérons que la commune connaisse des rentrées d'argent pou permettre le changement de plusieurs routes dans le village.

L'état de la chaussée n'est pas bon non plus. Il vaut mieux tout faire d'un coup.

- M. David Périat demande ce qu'il en est du point b mentionne dans l'ordre du jour ?
- M. Balmer répond que, sur le secteur, il sera possible de gainer les canalisations afin de limiter les coûts. Cela sera décidé plus tard, en fonction des visionnages.
- M. Jean-Claude Trachsel demande si les raccordements électriques et téléphoniques sont à jour.
- M. Balmer répond que tout est en ordre à sa connaissance dans ce secteur.

Au niveau de l'éclairage public, on peut imaginer que tout est à jour vu les travaux de 2019.

- M. Thomas Périat demande si Swisscom a été averti.
- M. Balmer répond que Swisscom travaille au dernier moment et partout en Suisse. Swisscom est informé mais n'a pas donné de retour.
- M. Damien Theubet demande ce qui reste au final en dette supplémentaire à la commune ?
- M. Balmer réexplique les chiffres mentionnés plus haut et le fonctionnement des taxes pour l'autofinancement.
- M. Jean-Claude Trachsel demande si le montant est garanti ? (lié au prix des matériaux).
- M. Balmer répond que les prix varient du simple au double. Jusqu'à maintenant, le bureau RWB a toujours réussi à respecter ses devis.

Ils se portent garants de la validité du montant du crédit.

- M. Trachsel ajoute que tous les matériaux augmentent de 20 à 30%.
- M. Balmer précise que l'offre est valable aujourd'hui mais c'est une science aléatoire.

Voter le crédit ne signifie pas dépenser l'argent. Il y a encore toute une série de sécurités par la suite.

- M. Paul Ramseyer demande si le projet prend en compte le projet de la traversée du village.
- M. Balmer répond que les esquisses ont repris ces plans. La traversée du village est sous maitrise d'œuvre du canton.

Le président remercie MM. Balmer et Schaffter pour leur présentation.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote à main levée. L'Assemblée communale approuve à la majorité évidente et sans avis contraire un crédit de Fr. 1'008'838.- (sous réserve des diverses subventions) pour des travaux dans le secteur de la rue du Bout-dessous.

## 5. Divers et imprévus

La parole est donnée aux Autorités communales.

Madeleine Péchin prend la parole. Malgré le dernier tout ménage, des personnes ont déposé des déchets dans la poubelle du cimetière, des bidons d'huile et autre. Elle demande si les citoyens ont connaissance de guelque chose et les invite à donner des informations au secrétariat.

Sabine Kolb souligne que le port du masque rend les présentations inaudibles.

Mme Siegrist ne comprend pas les gens avec un masque. C'est dommage et il faudrait un micro.

Dans l'assemblée, de nombreuses personnes n'ont pas tout entendu ni compris.

- MM. Thomas Périat et Serge Trachsel font remarquer qu'un système de sono existe dans la halle.
- M. Alain Steullet souhaite que le Conseil communal s'approche de la mairie d'Abbévillers pour stopper le Moto-Club. Le bruit et la poussière sont insoutenables.
- M. Christinaz prend note.

Mme Sabine Kolb ajoute que les motos prennent la forêt et passent à toute vitesse la rue des Millières.

Mme Coralie Scherler aimerait savoir où en est le dossier des transports scolaires.

Mme Arlette Houlmann répond que les changements se feront au mois de décembre. Cela n'a rien à voir avec les arrêts.

De petits bus feront Fahy Grandfontaine Damvant Réclère, cela est encore en pourparlers. Le dossier est en cours

Mme Scherler souhaiterait que le dossier soit suivi et que les gens soient plus informés.

Mme Houlmann ajoute que les parents seront informés dès que le dossier sera plus avancé.

Mme Ginette Siegrist aimerait terminer sur une note positive et souhaite féliciter la personne qui a installé le nouveau banc.

Mme Péchin précise que M. Olivier Wolf a fait ce banc et en a fait don à la commune.

Mme Patricia Guélat demande si quelque chose est prévu pour les agriculteurs qui salissent la route notamment à la route de Grandfontaine.

M. Christinaz précise que d'après les règlements, les agriculteurs qui salissent une route sont responsables du nettoyage.

Mme Mégane Guélat appuie sa voisine, elle a déjà trouvé du maïs.

M. Michel Périat s'est rendu sur place et n'a pas constaté ça. Il l'invite à l'appeler la prochaine fois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président souhaite un bel été à l'assistance et lève la séance.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE Le Président La Secrétaire